

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision n° 2023-07 du 30 mars 2023 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2304726S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. *Marc Schwartz* aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Arnaud Laeron*, Directeur des Finances et de la Performance, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du Président-Directeur Général de :

- signer tout achat afférent au périmètre de la Direction des Finances et de la Performance, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 40.000 euros ;
- signer tout investissement afférent au périmètre de la Direction des Finances et de la Performance, et signer tout désinvestissement afférent au périmètre de l'ensemble des directions de l'établissement public Monnaie de Paris, d'un montant inférieur ou égal à 40.000 euros ;
- signer tout bon de commande relatif à l'exécution des contrats et conventions signés par une personne habilitée pour représenter l'établissement public industriel et commercial, d'un montant inférieur ou égal à 40.000 euros ;
- signer tout acte de paiement consécutif aux bons de commande préalablement signés par une personne habilitée pour représenter l'établissement public Monnaie de Paris, d'un montant inférieur ou égal à 1.000.000 euros ;
- signer toute autorisation relative à des ordres de couverture de change, des demandes de garanties et des cautions bancaires auprès des établissements bancaires ;

- signer tout avoir ou toute remise de fin d'année d'un montant inférieur ou égal à 100.000 euros hors taxe ;
- octroyer tout aval, caution ou garantie d'un montant inférieur ou égal à 100.000 euros ;
- signer l'ordre de paiement de la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations afférentes ;
- valider les notes de frais de représentation des agents placés sous sa responsabilité, à l'exception de ses propres notes de frais ;
- effectuer des virements de compte à compte sans limite de montant.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Marc Schwartz*, Président-Directeur Général, délégation est donnée à M *Arnaud Laeron*, Directeur des Finances et de la Performance, à l'effet, au nom du Président-Directeur Général :

- de signer tout acte de paiement consécutif aux bons de commande préalablement signés par une personne habilitée à représenter l'établissement public Monnaie de Paris, pour un montant inférieur ou égal à 2.000.000 euros ;
- de valider les notes de frais de représentation des agents placés sous la responsabilité de l'ensemble des directions de l'établissement public Monnaie de Paris.

Article 3

La présente délégation est consentie à compter du 30 mars 2023 jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2023 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur Général.

Article 4

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 30 mars 2023

Arnaud Laeron
Directeur des Finances et de la Performance
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Marc Schwartz
Président-Directeur Général

Catherine Distler
Directrice Générale Adjointe
Directrice de la Stratégie et de la Transition Ecologique
Directrice Commerciale des Monnaies Courantes par intérim

Olivier Decez
Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général